



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED BUR.80/8



**PNUE**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

7 septembre 2015

Français

Original: Anglais

80<sup>ème</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention sur la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles

Athènes, Grèce, 14-15 juillet 2015

**Rapport**

**80ème Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles**

Pour réduire l'impact environnemental et dans un souci d'économies financières, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.



## **Table des matières**

	<b>Pages</b>
<b>Rapport</b>	1 - 9
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe I</b> Liste des Participants	
<b>Annexe II</b> Ordre du jour	



## **Introduction**

1. À l'invitation du Gouvernement grec, la 80ème Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'est tenue les 14 et 15 Juillet 2015 à Athènes, Grèce.

## **Participation**

2. Le Président du Bureau, M. Mehmet Emin Birpinar (Turquie), les Vice-Présidents Monsieur l'ambassadeur Xavier Sticker (France); M. Ilias Mavroidis (Grèce); et le Rapporteur, M. Senad Oprasic (Bosnie-Herzégovine) ont participé à la réunion du Bureau. Les Vice-Présidents M. Mohamed Benyahia (Maroc) et M. Saleh Amnissi (Libye) s'étaient excusés de ne pas pouvoir être présents. Le Président du Bureau était accompagné de M. Murat Turan et Mme Bahar Ozogut. De plus, conformément au mandat du Bureau, Mme Marijana Mance (Commission européenne) a été présente à la réunion en tant qu'observatrice.
3. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

### **Point 1 de l'ordre du jour:**

#### **Ouverture de la réunion**

4. La réunion a été ouverte par le Président du Bureau, M. Mehmet Emin Birpinar. Il a accueilli les membres du Bureau et les autres participants.
5. M. Gaetano Leone, coordonnateur du PAM/PNUE, a salué les membres du Bureau. Il a présenté au Bureau une vue générale des récents développements et des travaux du PAM/PNUE depuis la 79ème réunion du Bureau.

### **Point 2 de l'ordre du jour:**

#### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

6. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour tel que figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.80/1 (Annexe II).

### **Point 3 de l'ordre du jour:**

#### **Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période janvier – juin 2015**

7. Le Secrétariat a présenté le document intitulé "Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période janvier – juin 2015" (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/3), ainsi que le document "Progrès dans la mise en œuvre des décisions de la CdP18" (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/4).
8. Des membres du Bureau ont demandé un certain nombre de révisions dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.80/3, à savoir:
  - Revisiter les références au travail de la CMDD concernant l'examen de la SMDD et remplacer la "validation" de la Commission par la "formulation de recommandations" à soumettre à l'examen de la réunion des Parties contractantes, à l'issue des discussions de la réunion des Points focaux du PAM;
  - Inclure dans le rapport les réunions de 2015 des Points focaux du CAR/CPD et du CAR/ASP;
  - Clarifier la référence aux commentaires apportés dans le projet de Plan d'action Offshore pour la Méditerranée, au paragraphe 51;

- Déplacer les paragraphes 73 à 78, mal positionnés, sous la section du Thème IV;
- Inclure aussi dans le rapport sur l'état d'avancement les informations sur l'atelier relatif au Prix pour les villes respectueuses de l'environnement, qui étaient présentées dans le "Rapport du secrétariat sur les questions spécifiques" (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/4);
- Inclure dans le rapport le travail réalisé sur la préparation d'un instrument formel de coopération avec la Commission de la mer Noire.

9. Après discussion, le Bureau a pris note avec satisfaction des progrès réalisés pendant la période de janvier à juin 2015.

**Point 4 de l'ordre du jour:**

**Point sur la situation financière**

10. Le Secrétariat a présenté un point financier à l'intention des membres du Bureau, pour commentaires et recommandations, que l'on retrouvera dans le "Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives" (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/5), et notamment:

- Situation des contributions au 30 avril 2015.
- Implications de la mise en œuvre d'Umoja.
- Facturation pour 2016.
- Dépenses.
- Réserve de trésorerie.
- Rapport intermédiaire faisant apparaître le bilan recettes-dépenses.
- Rapport sur les questions touchant au personnel.

11. Après discussion, le Bureau:

- i. a pris note avec satisfaction de la progression des pourcentages de contributions reçues pour l'année 2015.
- ii. a noté avec inquiétude les trois cas d'arriérés de plus de 24 mois et a salué la suggestion du Secrétariat de poursuivre les efforts de collecte des arriérés, en tenant pleinement compte des situations individuelles des parties pertinentes et de porter la question à l'attention de la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015.
- iii. a exprimé son appréciation des mesures prises par le Siège du PNUE et le Secrétariat en vue de gérer le solde négatif du fonds CAL et de répondre aux exigences d'Umoja, conformément aux recommandations du Bureau émises lors de sa 79<sup>e</sup> réunion.
- iv. a sommé le Pays hôte à régler le paiement de ses contributions 2014 et 2015 au fonds CAL afin d'assurer le progrès du recouvrement du déficit et satisfaire les exigences d'Umoja.
- v. a pris note de la Décision 21.17 stipulant qu'il convenait d'appliquer pour l'exercice biennal 2016-2017, une échelle basée sur la dernière échelle d'évaluations de l'AGNU. Le Bureau a également noté que la CdP 19 en février 2016 risquait de compliquer le respect de la procédure 2.4 des Règles et procédures financières exigeant que la CdP adopte le budget opérationnel avant la période qu'elle couvre.
- vi. a salué la proposition suivante par le Secrétariat, sujette à l'approbation du Directeur exécutif du PNUE, pour aborder les implications financières liées à la tenue de la CdP 19 en février 2016 :
  - Émission des notifications avec les contributions estimées pour 2016 en octobre 2015 afin de satisfaire les besoins budgétaires et de planification des Parties contractantes. Elles seront fondées sur les factures 2015 et seront ajustées et renvoyées immédiatement après la CdP 19 afin de refléter le budget approuvé

et l'échelle évaluée de contributions de l'ONU approuvée par l'AGNU en décembre 2015.

- Rééchelonnement du solde non dépensé dans les comptes 2016 et retrait de la réserve de trésorerie pour couvrir les coûts opérationnels et liés au personnel des premiers mois de 2016, le cas échéant.
  - Approbation par le Directeur exécutif PNUE à transmettre aux Parties contractantes.
- vii. a pris note du statut des recrutements au sein de l'Unité de coordination et a à nouveau encouragé les Parties contractantes en mesure de le faire, de mettre des ressources humaines à la disposition du Secrétariat par le biais du JEA et autres programmes similaires.
- viii. a invité les Parties contractantes, qui sont en mesure de le faire, à financer leur participation à la CdP 19, afin de contribuer à couvrir les frais de la CdP, conformément aux meilleures pratiques d'autres AME.

### **Point 5 de l'ordre du jour:**

### **Questions spécifiques**

12. Le Secrétariat a présenté le "Rapport du secrétariat sur les questions spécifiques" (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/4).

#### **5.1. Questions de gouvernance et organisationnelles / Questions concernant le respect des obligations**

13. Le Coordonnateur du PAM a fait le point sur les questions concernant l'état de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et les accords de Pays hôtes avec les pays hébergeant les Centres d'activités régionaux du PAM.

14. De plus, en ce qui concerne les paragraphes opérationnels de la Décision IG.21/1 sur le Comité de respect des obligations et de la Décision IG.21/2 sur le Format de rapport, adoptées par la CdP18 (Istanbul, Turquie, Décembre 2013), le Secrétariat a fait le point sur les résultats de la 10<sup>ème</sup> réunion du Comité de respect des obligations, et s'est penché sur l'application de la Convention de Barcelone et ses Protocoles (exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013); ainsi que sur la révision du Format de rapport de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

15. C'est dans le cadre de ce point de l'ordre du jour qu'ont eu lieu les discussions relatives à l'organisation de la CDP19. En tant que Pays hôte, la Grèce a fait part de ses préoccupations quant au coût élevé de l'organisation de cette manifestation, compte tenu également de la situation économique présente du pays. Le représentant du Gouvernement grec a également informé les Membres du Bureau que les recherches de donateurs éventuels se poursuivaient, et a confirmé que la CdP19 se tiendrait à Athènes, comme prévu. Il a aussi confirmé que des discussions initiales avaient eu lieu avec le Secrétariat du PAM/PNUE s'agissant de la session de niveau ministériel, ainsi que de la Déclaration d'Athènes. Une réaction formelle au thème proposé par le Secrétariat du PAM/PNUE en mai serait finalisée incessamment, ainsi que les détails de l'accueil de la CdP19, pour que le processus des invitations puisse s'enclencher dès que possible.

16. Après discussion, le Bureau:

- i. a salué les efforts spéciaux consentis pour promouvoir la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, ainsi que les progrès réalisés concernant le soutien pour le respect des obligations par les Parties contractantes.
- ii. a appelé les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, à signer ou ratifier la Convention de Barcelone amendée et ses Protocoles et a demandé au Secrétariat de poursuivre le suivi à cet égard.

- iii. s'est inquiété du nombre limité de rapports sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses protocoles soumis par les Parties contractantes, et les a invités à les remettre dans les plus brefs délais.
- iv. a demandé au Secrétariat de poursuivre le suivi avec le siège du PNUÉ et les gouvernements concernés afin de finaliser les APH conformément à la Décision IG. 21/13.
- v. a invité le Pays hôte à finaliser la préparation de la CdP 19 dans les plus brefs délais, y compris le Segment ministériel, et a demandé au Secrétariat d'informer le Bureau en conséquence par voie électronique.

## **5.2. Information concernant les processus stratégiques mandatés**

17. S'agissant des paragraphes opérationnels des Décisions IG.21/8 relative aux actions de suivi concernant le Plan d'action du Protocole "Offshore", IG.21/10 relative au développement d'un Plan d'action pour la consommation et la production durables en Méditerranée (PCD), IG.21/11 relative à la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), et IG.21/17 sur le Programme de travail du PAM et budget pour l'exercice biennal 2014-2015, adoptées par la CdP18 (Istanbul, Turquie, Décembre 2013), le Coordonateur du PAM a exposé aux membres du Bureau l'état actuel de l'élaboration du Plan d'action pour le protocole "offshore", du Plan d'action pour la PCD, du Cadre régional d'adaptation au changement climatique de l'examen de la SMDD, et de l'application de la Décision IG.21/16.

18. Après discussion, le Bureau:

- i. a salué le résultat des processus stratégiques que le Secrétariat a rapporté et a invité les Points focaux PAM à également prendre en compte le Cadre régional d'adaptation au changement climatique au cours de leur réunion en octobre 2015.
- ii. a demandé au Secrétariat de soumettre à la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015 les résultats de l'évaluation de PAM II, abordant le défi du développement durable et la nature irréversible des impacts sur l'environnement et les ressources et incluant des options et des feuilles de route pour la marche à suivre.

## **5.3. Point sur la Stratégie à mi-parcours 2016-2021**

19. S'agissant des paragraphes opérationnels de la décision sur le Programme de travail du PAM et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, Décembre 2013), le Coordonateur du PAM a exposé aux membres du Bureau les progrès réalisés dans l'élaboration de la Stratégie à mi-parcours pour la période 2016-2021, notamment les résultats de la réunion des Points focaux de PAM, qui s'est tenue du 19 au 21 mai 2015 à Athènes, Grèce, et le projet de Cadre stratégique révisé par la suite sur la base de ces suggestions.

20. Après discussion, le Bureau a exprimé son soutien aux travaux réalisés pour l'élaboration de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021 sur la base des suggestions des Points focaux du PAM, lors de leur réunion de mai 2015.

## **5.4. Orientations générales sur le programme de travail (2016-2017)**

21. Le Coordonateur du PAM expliquera les orientations générales sur le Programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017, avec des renvois à la Stratégie à mi-parcours 2016-2021.

22. Après discussion, le Bureau:

- i. a souscrit aux principes, orientations générales et à la structure du Programme de travail 2016-2017, en particulier:
  - L'alignement avec les mandats clés et la Stratégie à moyen terme 2016-2021.



- La cohérence et l'intégration de ses composantes.
  - La projection réaliste de ses résultats, prestations et ressources ainsi que les moyens de mise en œuvre et les partenariats escomptés.
- ii. a demandé au Secrétariat de porter à l'attention de la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015 l'éventualité d'inclure les coûts de l'organisation de futures réunions CdP dans le budget biennal MTF, comme stipulé dans le Règlement intérieur et conformément aux meilleures pratiques des Nations Unies.

### **5.5. Prix pour les villes respectueuses de l'environnement**

23. S'agissant de la Déclaration d'Istanbul adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, Décembre 2013), le Secrétariat a fait le point sur les actions entreprises s'agissant des nominations et des principes et critères de sélection pour le prix, y compris les résultats de l'atelier accueilli par le Gouvernement turc les 25 et 26 mai 2015 à Ankara, Turquie.

24. Après discussion, le Bureau :

- i. A exprimé son appréciation au Gouvernement de Turquie pour l'organisation d'un Atelier du prix pour les villes respectueuses de l'environnement, au cours duquel les catégories et une série de critères pour le processus de sélection du prix ont été identifiés.
- ii. A demandé au Secrétariat de soumettre à la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015, les résultats de l'atelier, y compris les catégories, la série préliminaire de critères et le processus de sélection, ainsi que les implications financières et le texte de décision contenant un mandat pour l'approbation du prochain Bureau concernant la nomination détaillée et le processus de sélection, afin d'attribuer le premier prix à la CdP 20.

### **5.6. Accords de coopération**

25. S'agissant des paragraphes opérationnels de la décision sur les Accords de coopération (IG.21/14), adoptée par la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Secrétariat a présenté une vue générale de la coopération avec les organisations internationales et régionales et les agences de coopération bilatérale, et a exposé aux membres du Bureau l'état de la mise en œuvre des accords actuels, et les progrès réalisés dans l'élaboration des nouveaux accords.

26. Après discussion, le Bureau a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la coopération avec les partenaires et a encouragé le Secrétariat à poursuivre son travail sur le développement de cette coopération, en particulier avec les mers régionales contiguës, et a demandé au Secrétariat de continuer à travailler avec la Commission de la mer Noire jusqu'à la finalisation d'un Memorandum d'accord, si possible avant la CdP19.

### **5.7. Partenaires du PAM**

27. Le Secrétariat a présenté au Bureau l'état des avancées concernant la mise à jour de la liste des partenaires du PAM.

28. Après discussion, le Bureau a demandé au Secrétariat de continuer à identifier les partenaires PAM candidats pertinents et de porter la liste à son attention par courriel pour approbation et soumission à la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015.

### **5.8. Visibilité et sensibilisation**

29. Le Coordonnateur du PAM a fait le point sur les activités de vulgarisation effectuées pendant la période intéressant le rapport.

30. Après discussion, le Bureau:

- i. Le Bureau a apprécié les efforts du Secrétariat pour renforcer la visibilité du PAM/Convention de Barcelone et a encouragé les Parties contractantes à organiser des événements pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire du PAM/Convention de Barcelone.
- ii. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'inclure les ressources appropriées pour la sensibilisation, l'information et la communication dans le budget proposé de l'exercice biennal suivant et pour la préparation de soumissions de projets aux donateurs.

**Point 6 de l'ordre du jour:                      Mise à jour sur la CdP19**

**6.1.                      Questions organisationnelles / Session interministérielle et Déclaration d'Athènes**

31. Le résumé de la discussion sur ce sujet et les recommandations du Bureau figurent à la section 5.1 ci-dessus.

**6.2.                      Projets de décisions**

32. Le Secrétariat a présenté une liste préliminaire de projets de décisions à soumettre à la réunion des Points focaux de PAM qui se tiendra en octobre 2015.

33. Le Bureau a examiné la liste proposée des Décisions de la CdP 19, telle que contenue dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.80/7/Rev.1 et a fourni des orientations au Secrétariat pour poursuivre le développement. La liste provisoire révisée reflétant les orientations du Bureau est la suivante :

**Liste provisoire des projets de décisions de la CdP 19 telle que révisée par le Bureau**

No.	Titre provisoire	Résumé
1	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures pour renforcer la Gouvernance Convention de Barcelone/PAM, y compris le renforcement de la coopération avec les composantes.</li> <li>• Accords avec les pays hôtes.</li> <li>• Critères et processus de sélection concernant le Prix pour les villes respectueuses de l'environnement afin d'attribuer le premier prix à la CdP 20.</li> <li>• Autres actions mandatées.</li> <li>• Date commune pour organiser les événements nationaux pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Barcelone.</li> <li>• Date et lieu de la prochaine Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles.</li> </ul>
2	Rapport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du projet de format révisé du système d'établissement de rapport de la Convention de Barcelone.</li> <li>• Nouveau format de rapport pour le Protocole GIZC (section opérationnelle).</li> </ul>
3	Comité de respect des obligations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élection et/ou renouvellement des membres</li> <li>• Adoption des recommandations du Comité de respect des obligations.</li> <li>• Programme de travail du Comité de respect des obligations.</li> </ul>
4	Accords de coopération et Partenaires PAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de nouveaux accords de coopération (par ex. ACCOBAMS et Commission mer Noire) y compris un mandat pour développer une proposition de coopération dans le domaine de la prévention, préparation et réponse à la pollution marine par les navires en coopération avec la Commission européenne, l'Agence européenne pour la sécurité maritime – AESM et l'industrie pétrolière.</li> <li>• Ajout de nouveaux partenaires ONG PAM.</li> </ul>
5	Gouvernance CMDD	Adoption de documents constitutifs révisés et nouvelle composition de la CMDD.
6	Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025	Adoption de la SMDD 2016-2025.
7	Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer méditerranée et du littoral et critères d'évaluation connexes	Mise en place d'un programme intégré de surveillance et d'évaluation 2016-2021 dans le cadre de l'application de l'Approche écosystémique en Méditerranée.
8	Mise en œuvre des Plans d'action nationaux à jour (PAN)	Approbation des PAN à jour et mesures pour leur mise en œuvre

No.	Titre provisoire	Résumé
9	Lignes directrices pour la gestion écologiquement rationnelle (GER) du mercure	Adoption de normes techniques communes abordant différents aspects liés à la GER du mercure.
10	Mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins	Adoption de valeurs de base pour les catégories de déchets marins et cibles environnementales connexes par rapport auxquelles la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins sera évaluée, et adoption de lignes directrices pour la « pêche aux déchets ».
11	Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021)	Adoption de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021).
12	Décision concernant l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action pour la GIZC et l'évaluation CAMP	Adoption des deux documents et des recommandations concernant la manière de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action jusqu'à son achèvement en 2019, y compris les priorités pour la deuxième moitié de la période de mise en œuvre du Plan d'action et mise en place d'un réseau de CAMP.
13	Plan d'action « Offshore » méditerranéen dans le cadre du Protocole « Offshore »	Adoption du Plan d'action « Offshore » méditerranéen.
14	Plan d'action régional sur la Consommation et la production durables	Adoption du Plan d'action CPD et feuille de route pour sa mise en œuvre.
15	Plans d'action à jour concernant la Biodiversité	Adoption de versions à jour de trois Plans d'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation des cétacés en mer Méditerranée</li> <li>• Conservation du coralligène et des autres bioconstructions de Méditerranée</li> <li>• Introductions d'espèces et espèces envahissantes en mer Méditerranée</li> </ul>
16	Feuille de route pour un réseau global cohérent d'AMP bien gérées	Adoption d'une feuille de route pour un réseau global cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'objectif d'Aichi 11 en mer Méditerranée.
17	Inclusion du Parc marin Karaburun Sazan (Albanie) dans la liste des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (liste ASPIM)	Inclusion d'une nouvelle zone côtière dans les eaux albanaises dans la liste ASPIM, portant à 34 le nombre d'ASPIM et renforçant l'équilibre géographique du réseau ASPIM.
18	Cadre régional d'adaptation au changement climatique	Adoption du Cadre régional d'adaptation au changement climatique et suivi.
19	Stratégie à moyen terme 2016-2021	Adoption de la Stratégie PNUE/PAM à moyen terme 2016-2021.
20	Programme de travail et budget 2016-2017	Adoption du Programme de travail et du budget PNUE/PAM 2016-2017.

No.	Titre provisoire	Résumé
21	Evaluation du PAM II et la marche à suivre	Examen des résultats de l'évaluation de PAM II, abordant le défi du développement durable et la nature irréversible des impacts sur l'environnement et les ressources, et décision concernant les options et la feuille de route pour la marche à suivre.

**Point 7 de l'ordre du jour 7:                      Conclusions et Recommandations**

34. Le Bureau a discuté et adopté les conclusions et recommandations énumérées ci-dessus.

**Point 8 de l'ordre du jour:                      Questions diverses**

35. Aucune autre question n'a été examinée par la réunion.

**Point 9 de l'ordre du jour:                      Clôture de la réunion**

36. La réunion a été clôturée par le Président du Bureau le mercredi 15 juillet 2015, à 17 h 30.



## **Annexe I**

### **Liste des Participants**





**MEMBERS OF THE BUREAU/MEMBRES DU BUREAU****TURKEY / TURQUIE****(PRESIDENT)****Prof. Dr Mehmet Emin Birpınar**

Deputy Undersecretary  
Ministry of Environment and Urbanization  
Vekaletler Cad. No:1 Bakanlıklar,  
Ankara  
Turkey

Tel: +90 312 4181437- 4240998

Fax: +90 312 4178719

E-mail: mehmet.birpinar@csb.gov.tr

**Mr Murat Turan**

Head of Marine and Coastal Management Division  
DG Environmental Management  
Ministry of Environment and Urbanization  
Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520  
Balgat Ankara  
Turkey

Tel: +90 312 5863044

Fax: +90 312 4740335

Email: murat.turan@csb.gov.tr

**Ms Bahar Ozogut**

Expert  
Ministry of Environment and Urbanization  
Ministry of Environment and Urbanization  
Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 06520  
Balgat Ankara  
Turkey

E-mail: bahar.ozogut@csb.gov.tr

**FRANCE/ FRANCE****(VICE PRESIDENT)****S.E. M. Xavier Sticker**

Ambassadeur pour l'Environnement  
Ministère des Affaires Etrangères  
27 Rue de la Convention  
75015 Paris  
France

Tel:+33 1 53 69 33 88

Fax: +33 1 53 69 34 21

E-mail: Xavier.sticker@diplomatie.gouv.fr

**GREECE / GRECE****(VICE PRESIDENT)****Mr Ilias Mavroidis**

Expert,  
Dept.of International Relations and EU Affairs,  
Hellenic Ministry of Environment, Energy and Climate Change  
Athens

Greece

Tel: +30 210 6426531

Fax: +30 210 6434470

E-mail: i.mavroidis@prv.ypeka.gr

**Mr Nicholas Mantzaris**

Policy Expert

Dept. of International Relations and EU Affairs,

Hellenic Ministry of Environment, Energy and Climate Change

Athens

Greece

Tel: + 30 213 15 15 680

Fax: +30 210 64 34 470

E-mail: n.mantzaris@prv.ypeka.gr

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /  
BOSNIE ET HERZÉGOVINE**

**(RAPPORTEUR)**

**Mr Senad Oprašić**

Head of Environmental Protection Department

Ministry of Foreign Trade and Economic Relations

Musala 9, 71000 Sarajevo

Bosnia & Herzegovina

Tel: +387 33 95 35 36

Fax: +387 33 20 61 41

E-mail: senad.oprasic@mvteo.gov.ba

**EUROPEAN COMMISSION /  
COMMISSION EUROPEENNE**

**(OBSERVER)**

**Ms Marijana Mance**

Policy Officer

European Commission

Directorate-General for Environment

Unit C2: Marine Environment and Water Industry

Avenue de Baulieu 5, office BU 9 04/110

B-1049 Brussels

Belgium

Tel : +32 2 2982011

E-mail : marijana.mance@ec.europa.eu

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION COORDINATING UNIT OF THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN/ SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE  
BARCELONE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANNEE**

**Mr Gaetano Leone**

Coordinator  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel:+30 210 7273101

E-mail: gaetano.leone@unepmap.gr

**Mr Habib N. El Habr**

Deputy Coordinator  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel:+30 210 7273126

E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr

**Mr Atila Uras**

Programme Officer  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel: +30 210 7273140

E-mail: atila.uras@unepmap.gr

**Ms. Tatjana Hema**

MED POL Programme Officer  
48, Vass. Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece

Tel: +30 210 72731115

E-mail: tatjana.hema@unepmap.gr



## **Annexe II**

### **Ordre du jour**



**EMPLOI DU TEMPS**

<b>Mardi 14 juillet 2015</b>			
<b>Heure</b>	<b>Point de l'Ordre du Jour</b>		<b>Documents</b>
09:30 – 09:45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Président du Bureau	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/1 UNEP(DEPI)/MED BUR.80/2
09:15 – 10:30	3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période janvier – juin 2015	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/3 UNEP(DEPI)/MED BUR.80/4
10:30 – 11:30	4. Point sur la situation financière	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/5
11:30 – 12:30	5. Questions spécifiques	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/6
12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>		
14:00 – 17:00	5. Questions spécifiques (suite)	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/6
<b>Mercredi 15 juillet 2015</b>			
09:30 – 10:30	5. Questions spécifiques (suite)	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/6
10:30 – 12:30	6. Mise à jour concernant la CdP 19	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.80/7
12:30 – 15:00	<i>Pause déjeuner prolongée (préparation du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
15:00 – 17:00	7. Conclusions et recommandations	Coordonnateur du PAM	
17:00 – 17:45	8. Questions diverses	Président du Bureau et Secrétariat	
17:45 – 18:00	9. Clôture de la réunion	Président du Bureau	